

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 février 2014 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt et un février deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Havva ISIK, Carole COURTIAL**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.*

*Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.*

*Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.*

*Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.*

---

**Rapport N° 48**  
**CONVENTION PLURIANNUELLE 2012-2014 : VILLE / CONSERVATOIRE**  
**D'ESPACES NATURELS (CEN) AUVERGNE**

---

***Bruno SLAMA ne prend pas part au vote.***

Par délibération du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) pour une durée de 3 ans soit 2012–2014.

Dans le cadre de cette convention, une subvention annuelle de 18 000 € est allouée, inscrite au budget 2014.  
Cette convention peut être complétée, chaque année, par un avenant après concertation avec les services municipaux concernés.

Le projet d'avenant n°2, ci-joint, précise les actions pour 2014.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable au :

- Projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle entre la Ville et le CEN Auvergne de la convention CEN Auvergne – Ville
- Au versement de la subvention annuelle.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 mars 2014

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe à l'Ecologie urbaine et au  
Développement Durable

Odile VIGNAL

## **Projet d'avenant n°2 (2014) à la convention pluriannuelle Ville - CEN Auvergne 2012-2014 approuvée par le conseil municipal du 15 décembre 2011**

### **Rappel**

L'objet de la convention tri annuelle entre le CEN Auvergne et la Ville de Clermont-Ferrand est de mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville, le programme d'actions décliné en 3 orientations:

1-Préservation et valorisation du patrimoine naturel situé sur le territoire de la Ville pour le soutien à des actions de prospective et de gestion (études, travaux, suivi, valorisation...).

2-Accompagnement de la Ville de Clermont-Ferrand, veille et conseil en faveur des politiques de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel et promotion de l'image de la Ville. Le CEN Auvergne pourra être source de proposition dans le cadre des actions menées par la Ville, comme par exemple la semaine du développement durable. Il pourra également travailler avec les associations locales pour des opérations de sensibilisation.

3-Préservation des espaces naturels du val d'Allier et accompagnement technique du service de l'eau. Cette orientation est mentionnée pour mémoire car faisant déjà l'objet d'un conventionnement entre la Ville et le CEN Auvergne.

## Programme d'actions proposé par l'avenant n°2

Fait à Clermont-Ferrand en trois exemplaires,

<b>Orientation 1 : Préservation et valorisation du patrimoine naturel sur le territoire de la Ville</b>	
<b>1-1) Préservation de nouveaux sites sur le territoire de la Ville</b>	
<i>site de Gandailhat</i>	
- accompagnement sur la mise en oeuvre d'un aménagement et d'une gestion du site	
<b>1-2) Gestion opérationnelle des sites propriétés de la Ville</b>	
<i>Source de la Poix</i>	
- suivi administratif & terrain (scientifique)	
- entretien courant du site, aménagement des abords	
<i>Puy de Crouël</i>	
- suivi administratif & terrain	
- entretien courant, nettoyage	
- réflexion sur l'explication des trames verte et bleue à partir du Puy de Crouël	
<i>Secteur des Côtes</i>	
- suivi du dossier de labellisation	
- suivi administratif & terrain	
- chantier de nettoyage à l'automne	
- travaux de gestion	
<i>Puy de Crouël, Puy de la Poix, Montjuzet</i>	
- réalisation d'un panneau bâche souple par site pour des expositions ou stand (80 X 120 cm)	
	Montant 9482,50€
<b>Orientation 2 : accompagnement de la ville de Clermont-Ferrand : politiques publiques</b>	
<b>2-1) Mobilisation du CEN Auvergne en tant qu'expert dans le cadre des politiques de la ville</b>	
Accompagnement services techniques gestion différenciée, suivi biodiversité et mise en oeuvre des actions sur les jardins publics de la ville	
Conseil nature en ville dans le cadre des nouveaux aménagements urbains	
Accompagnement PLU, ...	
Aspect verger dans les jardins partagés	
<b>2-2) Information et sensibilisation des habitants</b>	
Appui pour l'intégration du patrimoine naturel de la Ville, notamment via la semaine DD, journées du patrimoine...	
Participation aux campagnes d'information et partenariat avec les Conseils de la Vie Locale	
	Montant 8517,50 €

Pour le CEN Auvergne

Pour la Commune

La Présidente

Le Maire

Eliane AUBERGER

Serge GODARD